



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARIE-SALOMÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE:

Le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Marie-Salomé a présenté à la séance du 6 juillet 2020, un avis de motion et un projet de règlement (n° 293) concernant les colporteurs, les vendeurs itinérants et la distribution d'imprimés. Le projet de règlement pourra être consulté au bureau municipal, situé au 690, ch. st-Jean, selon l'horaire régulier du bureau municipal.

DONNÉ À Sainte-Marie-Salomé, ce 7^e jour de JUILLET deux mille vingt.

Je, soussigné Pierre Mercier, directeur général, secrétaire-trésorier résidant à Saint-Jacques sous mon serment d'office que j'ai publié, l'avis public relatif au projet de règlement n° 293 en affichant ledit avis aux endroits suivants, à savoir : au panneau situé au 138 chemin Viger, ainsi qu'au bureau de la municipalité, le tout conformément aux exigences de l'article 420 du Code municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour de juillet 2020.

Pierre Mercier, directeur général, secrétaire-trésorier